



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

ATELIER THEMATIQUE N°4 SLGRI SAINTES-COGNAC-ANGOULEME

« Gérer les capacités d'écoulement, restaurer les zones d'expansion des crues
et mettre en œuvre les principes du ralentissement dynamique des écoulements »

*Compte-rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2015 à Saintes
(Salle de réunion de l'EPTB Charente)*

Liste d'émargement : en annexe

Diaporamas de présentation : téléchargeables sur www.fleuve-charente.net

Dans l'onglet « Nos domaines d'intervention », cliquer sur « La Directive Inondation »

Ouvrir l'onglet « Espace Pro » puis cliquer sur « Comité de pilotage de la SLGRI »

Identifiant : DI_SCA_copil

Mot de passe : PilSLGRI*SCA

L'EPTB Charente et la DDT de Charente présentent le diaporama (diapositives n°1 à 27).

S'ensuivent des discussions libres avec les participants de l'atelier, autour des propositions thématiques pour la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation. Les diapositives n°28 à 32 sont parcourues en fin de réunion, en corrélation des sujets spontanément abordés par les participants.

La synthèse des discussions spontanées est transcrise ci-dessous.

Préserver et reconquérir les zones d'expansion des crues

L'inondation voire la surinondation des zones d'expansion des crues impose une adaptation de l'usage agricole : type de culture, praticabilité de la parcelle.... Un travail sur l'aménagement foncier et les échanges parcellaires permettrait d'améliorer la fonctionnalité de ces espaces.

La préservation passe avant tout par une cartographie des champs d'expansion des crues. On dispose déjà d'éléments de connaissance importants pour poser cette cartographie (connaissance d'une majorité des lits majeurs). Néanmoins, les acteurs promeuvent une cohérence méthodologique à l'échelle du bassin et le besoin d'identifier la ou les maîtrises d'ouvrages pertinentes. Concernant l'inventaire des zones humides, le travail à accomplir est important. Le SAGE est un outil qui peut permettre de définir un cadre méthodologique commun. La stratégie du SAGE Charente n'étant aujourd'hui pas encore définie, il est délicat d'évaluer le niveau d'implication précis qu'il aura sur ce sujet. L'acquisition de connaissance nécessitera des moyens, conduisant à privilégier la mutualisation à une échelle pertinente.

Nonobstant ces considérations, les acteurs locaux peuvent d'ores et déjà, à leur échelle et sur des projets ponctuels, travailler avec les agriculteurs sur la restauration de zone humide, la replantation de haies car l'intérêt cumulatif des opérations est certain. Par ailleurs, les actions pionnières constitueront des retours d'expériences valorisables et profitables à l'ensemble du bassin versant de la Charente.

La reconquête des champs d'expansion des crues implique par endroit un travail sur la suppression des bourrelets de curage (réglementation permettant d'intervenir – accord des propriétaires). Les syndicats de rivière identifient également les projets de rechargement du lit des rivières comme vecteur de reconnexion des zones inondables.

Enfin les acteurs soulignent le besoin de cohérence des politiques publiques et de convergence des objectifs, s'appuyant notamment sur le cas des manœuvres de vannes : leur fermeture en hiver pour favoriser l'expansion des crues peut aller à l'encontre de la continuité écologique (piscicole, sédimentaire) et est généralement contraire aux règlements des droits d'eau. L'intervention sur les ouvrages artificiels que sont les vannes de moulin doivent être considérées comme des solutions ultimes, plutôt palliatives ; l'action de ralentissement des écoulements et d'expansion des eaux plus en amont sur le bassin doit être privilégiée.

Promouvoir le ralentissement dynamique naturel dans les versants

Les syndicats de rivière n'interviennent globalement pas à ce jour sur le sujet, n'étant pas statutairement compétents en dehors du lit mineur. La compétence GEMAPI et la constitution d'EPAGE devrait permettre aux syndicats de travailler sur le ralentissement dynamique au niveau du lit majeur, des versants et des têtes de bassin. Certains territoires en France sont déjà structurés en syndicats de bassin versant avec une très forte implication sur les programmes d'hydraulique douce et de ralentissement dynamique (exemple des bassins versants de la Seine aval structurés sous l'impulsion du Préfet et de l'Oise structurés par évolution historique des syndicats de rivière). Des retours d'expériences sur ces territoires peuvent intéresser les acteurs du bassin versant de la Charente.

Les acteurs locaux identifient l'intérêt de ces stratégies d'aménagement en faveur de la qualité de l'eau tout d'abord mais également sur l'aspect quantitatif, à la condition que l'action ne soit pas seulement localisée mais vraiment généralisée à l'échelle du bassin versant pour en percevoir l'effet. La reconquête des zones humides et la reconnexion des zones d'expansion doivent impérativement être menées en parallèle. La montée en puissance des EPAGE doit permettre cette généralisation. Le besoin de redonner de la capacité d'absorption aux sols, aujourd'hui très dégradés, est également soulignée. La mise en œuvre du ralentissement dynamique sur les versants exige d'autre part d'améliorer la connaissance des écoulements, des réseaux de drainage et des têtes de bassin versant. Le travail sur le ralentissement dynamique et la recharge des nappes est inscrit dans les DOCOB Natura 2000.

Le sujet du boisement et de la plantation de haies est particulièrement évoqué. Obliger un tiers à planter n'est pas possible mais sensibiliser et accompagner les projets de plantation est en revanche stratégique. Des opérateurs travaillent déjà sur le sujet : Conseils Départementaux de Charente et de Charente-Maritime (participations financières), Chambres d'Agriculture... Toutefois, en Charente, pour 1 km de haie plantée, 2 km de haies seraient détruits par ailleurs. La priorité doit donc être donnée à la préservation des haies existantes. Il est impératif d'identifier au préalable les emplacements où la préservation et la plantation de haies sont pertinentes par rapport aux objectifs de gestion des écoulements. Des primes au boisement agricoles sont prévues dans le Programme de Développement Rural Régional récemment signé. Néanmoins boiser coûte cher et il peut être

préférable d'attendre le développement spontané de la végétation sous réserve d'une maîtrise du devenir du site et donc d'une maîtrise foncière.

La préservation et la reconquête des éléments paysagers contribuant au ralentissement dynamique des écoulements exige un accompagnement technique fort dans le cadre de l'élaboration des SCoT et des PLU (préconisation des linéaires de haies, des taux de boisement...). Les acteurs du grand cycle de l'eau (EPTB, SAGE, syndicats de rivières) tentent de s'investir dans la démarche mais l'effort d'accompagnement doit encore être accentué.

Gérer les capacités d'écoulement en lit mineur et en lit majeur

L'artificialisation des cours d'eau et les aménagements de réseaux ont contribué à la genèse d'assecs plus importants et à la formation de crues plus rapides. Près de 50 % du linéaire des cours d'eau a disparu sur certains secteurs, notamment en raison des opérations passées de rectification.

Les syndicats de rivière s'inscrivent dans des opérations de restauration des ripisylves, de restauration des espaces de mobilité des cours d'eau (ouverture des têtes de méandre pour redonner de la liberté au cours d'eau, basé sur l'analyse du lit d'origine), prévues généralement dans les plans de gestion des rivières et parfois inscrits dans les DOCOB Natura 2000.

Les PPRI actuellement en vigueur dans le département de la Charente installent des objectifs de transparence des écoulements dans l'ensemble des zones inondables. Cela pose des soucis de gestion forestière et de boisement. Hors, il serait pertinent d'exonérer les champs d'expansion des crues de ces mesures de transparence (clôtures, boisement...) dès lors qu'il est stratégique de retenir les écoulements dans des zones « naturelles » éloignées de toute zone habitée. Une attention particulière sur l'adaptation des essences est néanmoins requise (pas de peuplier trop près des berges). Les tronçons de révision des PPRI, considérés comme prioritaires se situent entre Fléac et Merpins (le PPRI de l'agglomération d'Angoulême a déjà fait l'objet d'une révision).

L'opération de dévasement de la Charente dans la zone du barrage de Saint-Savinien est citée par les participants. Elle va être programmée en phase travaux dans l'avenant du PAPI Charente & Estuaire. La clé de financement de cette opération est en cours d'établissement.

La problématique de gestion des corps flottants (embâcles) est également évoquée concernant le risque de surinondation dans des zones urbaines. L'accent est donc mis sur l'entretien nécessaire mais raisonné des cours d'eau.

Développer la stratégie de sur-stockage

Le ralentissement dynamique par hydraulique douce et ouvrages de rétention de faible gabarit est efficace sur des petites crues mais est moins significatif pour des crues plus fortes. L'étude menée par l'EPTB sur l'Antenne en a montré les limites sur ce territoire particulier en raison notamment de l'inertie des crues. Une connaissance plus pointue et homogène sur l'ensemble du territoire semble a priori nécessaire.

Les acteurs présents soulignent l'importance de compléter la démarche de ralentissement dynamique diffuse par des opérations de sur-stockage de plus grande envergure visant notamment à baisser la ligne d'eau pour des crues majeures sur les territoires aval. Cette stratégie semble la plus efficace pour contribuer à la réduction des dommages pour les évènements majeurs. La notion de coût/bénéfice est néanmoins primordiale. Le sur-stockage est considéré comme une voie prometteuse a contrario de l'irréalisme d'un endiguement le long du fleuve. Il sera nécessaire de multiplier les sites de sur-stockage pour améliorer l'efficacité collective.

La stratégie de sur-stockage doit cependant prendre en considération le risque de remontée de nappe dans les sites projets de nature à réduire le bénéfice escompté. Une analyse détaillée des sites est nécessaire pour s'assurer de l'efficacité réelle : l'étude avant-projet sur le site du Moulin de Préziers sur l'Antenne a par exemple mis en évidence un effet notable jusqu'à la crue décennale mais anecdotique au-delà (écrêttement inférieur à 5 % du débit). S'agissant d'un type d'ouvrage très particulier, l'analyse devra être conduite sur d'autres sites et d'autres types d'aménagement de sur-stockage.

Pour réactiver ce projet, un travail de pédagogie important devra être mené : l'acceptabilité des territoires amont pour un projet général au bénéfice des territoires aval en dépend. Il est toutefois important que les ouvrages aient également un bénéfice local pour favoriser l'implication des territoires amont. Le poids financier des projets se doit d'être partagé entre l'amont et laval, la structuration du territoire autour de la compétence GEMAPI devant y contribuer. D'autre part, des discussions très en amont avec la profession agricole dont le foncier serait concerné par d'éventuels projets de sur-stockage est indispensable : impacts sur l'activité agricole, outils d'indemnisation...

Mise en œuvre des projets d'aménagements

Globalement, la maîtrise foncière est un facteur important de réussite des projets de ralentissement des écoulements.

La réalité économique et social sur le terrain rend difficile la réalisation des projets. L'activité agricole doit être préservée, la cession foncière n'est pas une opération évidente aux yeux des agriculteurs malgré la mise à disposition ultérieure des terrains. A ce jour, la mise en œuvre des projets est plutôt conditionnée à des opportunités ce qui explique le faible nombre de réalisations. Les acteurs de terrain manquent d'outils pour mettre en place les projets.

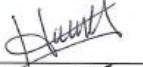
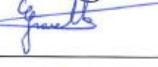
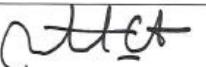
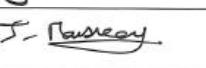
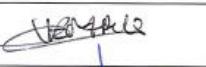
Quelques pistes d'outils sont évoquées par les parties prenantes :

- Outil d'indemnisation du foncier agricole surinondé en cours de réflexion au Ministère. L'acceptation locale nécessitera néanmoins une concertation locale.
- Outil de l'aménagement foncier rural à vocation environnementale porté par une collectivité.
- Acquisition partielle de terrain : achat des parties de parcelles que l'agriculteur a du mal à exploiter à cause des inondations mais pas de l'ensemble de la parcelle (attention à l'outil « droit de préemption » qui s'exerce sur la totalité de la parcelle).
- Mise à disposition ultérieure systématique des terrains acquis auprès de la profession agricole.
- Encourager les EPAGE à se positionner sur une mission de gestion foncière.

Le développement des réalisations passe également par la pédagogie, la sensibilisation, le partage de connaissances. Faire adhérer les acteurs au projet nécessite d'apporter la connaissance globale mais aussi de capter la connaissance locale.

Enfin, le sujet du changement climatique est évoqué en fin de réunion, sur la base notamment d'un constat de pluies importantes au printemps ayant entraîné des crues tardives ces dernières années. Le recul n'est pas suffisant pour en tirer des conclusions mais la remarque soulève le besoin d'améliorer la connaissance des effets prévisibles du changement climatiques sur le régime des crues de la Charente et de ses affluents.

Liste d'émargement

PRENOM NOM	ORGANISME	ADRESSE MAIL	EMARGEMENT
Fabrice PEYRAUD	ddt 16	fabrice.peyraud@charente-maritime.gouv.fr	
Claude GUINDET	Mairie Cognac SAGE Ch'te		
Remy Filali	EPTB Charente	remy.filali@fleuve-charente.net	
Denis ROUSSET	EPTB Charente	denis.rousset@fleuve-charente.net	
Hervé FAUCHET	CCIRS	info@cabinet-coillot.com	
Bernard DOREAU	Mairie Port d'Envaux	mairie-port-envaux@wanadoo.fr	
Jean Paul DERVIN	DDT 16	jean-paul.dervin@charente-maritime.gouv.fr	
Jean Michel FAURE	DDT 17/UARDA	jean-michel.faure@charente-maritime.gouv.fr	
Sylvie BOUDEVY	DDT 16	sylvie.boudevy@charente-maritime.gouv.fr	
J Luc GRAVELLE	Mairie de CHANIER	j.l.gravelle@laposte.net	
Gérard MELLY	Mairie de Sireuil	gerard.melly@hotmail.fr	
J Michel VALLET	Mairie Sireuil	elvallet@club-internet.fr	
Sandrine BONNET	Sous-Prefecture Saintes	sandrine.bonnet@charente-maritime.gouv.fr	
Aurélie COURTHÉS	Sous-Prefecture de Saintes	aurelie.courthes@charente-maritime.gouv.fr	
Michael CANIT	Charente Eau CATERIG.	mcanit@charente-eau.fr	
Jérôme MOUSSEAU	Chambre d'agriculture 17	jérôme.mousseau@charente-maritime.chambagri.fr	
Catherine Demarçq	PCN	c.demarçq@orange.fr	
Julien Blanchard	SIATHEC STAH Auge	siathec@orange.fr	
Antoine MAZIN	SYMBIA	antoine.mazin@symbia.fr	
Thomas CUTANGE	Agence de l'Eau Adour Garonne	thomas.cutange@eau-adour-garonne.fr	
Emmanuelle CHATIRON	LPO	emmanuelle.chatiron@lpo.fr	
Bernard DOUTEAU	cn ST Laurent de Cognac	bd@lcc.fr	
Stephane LENEILLE	EPTB Charente		